

# BULLETIN d'INFORMATION du COMITE des FETES de CHALONVILLARS

septembre 2019 Numéro 23



## FIN D'ANNEE 2019

Bonjour,  
Si nos activités vous intéressent, ou que vous en avez de nouvelles, n'hésitez pas à nous rejoindre dans nos différentes activités.  
Bonne lecture et à bientôt.

La Présidente

### • Nouveaux arrivants

Organisé tous les ans pour accueillir les nouveaux arrivants.  
Tous les Chalonvillais(es) sont les bienvenus.

Date : 21 septembre 2019, salle polyvalente(10h)

Contact : Caroline LAMIRAL ☎ 06 74 95 86 84

### • Illuminations de fin d'année :

Nous avons besoin de votre aide pour fabriquer ou entretenir les illuminations qui décorent Chalonvillars en fin d'année.

Date : à partir du 29 septembre 2019, de 9h à 12h ateliers municipaux

Contact : Jean-Claude MICHAUX ☎ 06 12 51 43 93

### • A VOS AGENDAS.

N'oubliez pas de cocher dans vos agendas...

**Samedi 21 septembre** : Accueil des Nouveaux Arrivants

**A partir du Dimanche 29 septembre** : Illuminations

**Samedi 16 novembre** : Bourse aux jouets

**Samedi 14 décembre** : Saint Nicolas

.....Mail à noter.....

[cdf.chalonvillars@gmail.com](mailto:cdf.chalonvillars@gmail.com)

.....Visiter notre site internet.....

<https://comite-des-fetes-chalonvillars.fr>

### • Bourse aux Jouets

Règlement et inscriptions au dos

Date :

16 Nov. 2019  
salle  
polyvalente  
(9h-17h)

Contact :

Caroline LAMIRAL  
☎ 06 74 95 86 84



### • Saint-Nicolas

Spectacle pour les enfants suivi du goûter avec la visite de Saint Nicolas et du père Fouettard.

Date : 14 déc. 2019,  
salle polyvalente  
(14h)

contact :

Caroline LAMIRAL  
☎ 06 74 95 86 84



**Vente de Chocolats STOEFFEL par l'école de CHALONVILLARS pour les fêtes de fin d'année => Contact Caroline LAMIRAL ☎ 06 74 95 86 84**



**BOURSE AUX JOUETS du Samedi 16 Novembre 2019**  
**à CHALONVILLARS (salle polyvalente, rue de la Benade)**

**REGLEMENT**

Petite restauration  
sur place

**Article 1 :** Obligation légale **TOUTES LES PERSONNES PARTICIPANT A LA BOURSE AUX JOUETS DEVRONT FOURNIR** la fiche d'inscription remplie. Ces informations seront consignées dans le registre de police légal tenu à cette occasion.

**Article 2 :** Le prix de l'emplacement de la table (fournie mesurant 1.80x0.70m) est de 10€ non remboursés en cas de non-participation. Le chèque de 10€ est à établir à l'ordre du « Comité des Fêtes de Chalonvillars ».

**Article 3 :** Marchandises autorisées : **UNIQUEMENT** jeux, jouets, peluches, livres d'enfants et d'ados, jeux vidéo et conformément à la législation pas de copies de musique, de CD, de DVD, de vidéo...

**Article 4 :** Cette manifestation se déroule de 8h00 à 18h00. L'installation des participants s'effectuera le matin entre 8h00 et 9h00, chaque participant muni de sa carte d'identité.

**Article 5 :** L'inscription est ouverte aux particuliers, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs ou volés ainsi que ceux achetés sur le site le jour même. Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants.

**Article 6 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 7 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 8 :** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. Clause de désistement : après le 10 novembre 2019 aucun remboursement des sommes déjà versées ne sera effectué. En cas de force majeure, l'Association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les chèques ou règlements transmis vous seront alors retournés.

**Article 9 :** Les exposants devront laisser leurs véhicules sur le parking et en aucun cas devant des portes, pour la sécurité de tous.

**Article 10 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**BULLETIN D'INSCRIPTION BOURSE AUX JOUETS**

**DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 CHALONVILLARS**



**Attention :** pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet.

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

E-MAIL : .....Tél. Portable : \_ \_ \_ \_ \_

Nombre de tables souhaitées : .....X 10€ la table = .....€ par chèque

Veuillez joindre obligatoirement au bulletin d'inscription les éléments ci-dessous.

**1** => PHOTOCOPIE de votre CARTE d'IDENTITE (recto/verso).

**2** => Un chèque correspondant au nombre de tables souhaitées à l'ordre du « Comité des Fêtes CHALONVILLARS ».

**3** => Une ATTESTATION SUR L'HONNEUR.

Depuis 2009, la loi limite les particuliers à deux manifestations de ce type par an pour vendre des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce). Il est également obligatoire de remplir une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations Article R321-9 du code pénal.

Fait à : .....Le : .....**Signature, et mention « lu et approuvé »**

NOTA BENE (Le jour de la manifestation, votre carte d'identité vous sera demandée pour contrôle).

Contact : Mme LAMIRAL Caroline  
Email : [Manifs.cdf.chalonvillars@gmail.com](mailto:Manifs.cdf.chalonvillars@gmail.com)  
06-74-95-86-84 (de 9h à 17h)  
Bulletin **COMPLET** à retourner à l'adresse suivante :  
Comité Des Fêtes CHALONVILLARS  
42 Rue Principale  
70400 CHALONVILLARS